



Sequestre totalité somme

Par **Nounette04**, le 19/12/2020 à 15:53

Bonjour,

Lors de la vente d'un bien commun avec mon ex-conjoint, ce dernier a fait bloquer la totalité de la somme car nous ne sommes pas d'accord sur l'indivision surtout lui car il refuse de tout signer. C'est une grosse somme et nous sommes en litige pour un petit montant. Ce séquestre a été fait chez le notaire en décembre 2018. A cette époque, vivant seule avec ma fille qui est aussi la sienne, j'ai dû retrouver un logement en étant invalide et reconnue MDPH. Je ne pouvais pas souscrire de crédit vu mon état de santé et c'est ma maman, malheureusement décédée fin 2019, qui avait dû me prêter l'argent pour me reloger. Lui n'avait pas ce problème car il vivait chez sa nouvelle copine. Suis je en droit de demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi vu qu'il ne veut toujours pas que cette somme soit débloquée ? Cette somme m'aurait permis de me reloger sans soucis et j'ai dû prendre les économies de ma maman âgée de 80 ans.

Merci beaucoup pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le 19/12/2020 à 16:40

Bonjour,

Le séquestre est chez le notaire, je suppose. Donc il vous faut déposer votre dossier au Tribunal d'Instance et demander aux juges de trancher ce différent. Bien entendu, si vous obtenez gain de cause, vous serez en droit de demander des dommages-intérêts. Votre avocat vous expliquera tout ça en détail.

Par **Nounette04**, le 19/12/2020 à 20:37

Merci beaucoup. Mon dossier est déjà au Tribunal mais mon ex conjoint fait traîner. Par contre nous avons eu une décision mais suite à un problème mon avocate de l'époque n'avait pas fourni un document très important pour moi. Pour expliquer rapidement nous avons un bien commun loué en Borloo mais Mr n'a pas souhaité relouer le bien, il manquait 2 ans, donc je l'ai signalé aux impôts et chacun a eu un redressement fiscal mais dans ce

jugement le sien a été pris en compte et le mien non soit 8000 euros que lui doit aussi supporter. Donc mon dossier repart de nouveau car appel de notre part. Cette somme est bloquée chez le notaire mais c'est lui qui a tout bloqué j'avais essayé avec mon notaire de faire une demande à l'amiable de débloquer une partie des fonds mais il a toujours refusé sachant que le préjudice sur lequel nous ne sommes pas d'accord est d'environ 10 000 euros il a bloqué 267 000 euros.

Mon avocate ne sait pas si elle peut demander des dommages et intérêts au vue de la situation.

Merci beaucoup pour votre aide.

Bien cordialement.